

Lycée des Métiers, de l'Hôtellerie et du Tourisme de Grenoble Site Beaumarchais

15, avenue Beaumarchais – BP 2446 - 38034 GRENoble Cedex 2

☎ 04 76 21 38 54

Site Internet : www.ac-grenoble.fr

Brevet de Technicien Supérieur Responsable de l'Hébergement à référentiel européen

Objectifs :

Préparer le BTS Responsable Hébergement à référentiel européen pour accéder directement à un emploi à un emploi de responsable de l'Hébergement dans les secteurs de l'hôtellerie, des résidences du tourisme, des centres de séjour, en France ou à l'étranger.

Origine :

Seuls peuvent être candidats les élèves **titulaires d'un Baccalauréat Technologique Hôtelier, ou issus d'une classe de Mise à niveau**

Informations et modalités d'inscriptions

Les candidats doivent se connecter sur le site www.admission-postbac.fr

- A partir du 1er décembre 2016 pour consulter le guide d'information sur la procédure d'admission post-bac
- Du 20 janvier au 20 mars 2017 pour constituer un dossier électronique obligatoire

Ce dossier sera modifiable jusqu'au **3 avril 2017**

Sélection

Chaque candidature sera examinée par une Commission de pré classement

Admission

Les résultats des propositions d'admission définitive dans la filière choisie se dérouleront en 3 phases

| | | |
|------------------------|--|---|
| 1 ^{ère} phase | simulations quotidiennes du 2 au 6 juin | résultats le 8 juin 2017 à 14 h 00 |
| 2 ^{ème} phase | simulations quotidiennes du 17 juin au 23 juin | résultats le 26 juin 2017 à 14 h 00 |
| 3 ^{ème} phase | simulations du 8 au 12 juillet | résultats le 14 juillet 2017 à 14 h 00 |

Pour consulter les résultats, il vous appartiendra de vous connecter sur votre dossier électronique

Les candidats admis devront obligatoirement transmettre à l'établissement d'accueil l'attestation de réussite au Baccalauréat.

Voyage d'études

Un voyage d'étude est envisagé durant la première année de scolarité. Montant prévisionnel : 400 euros

Régime

Le lycée ne dispose pas de place à l'internat pour les étudiants de MAN et BTS

Le fonctionnement du Lycée Hôtelier (emploi du temps – horaires – travaux pratiques) implique la prise des repas au restaurant scolaire

Le tarif d'un repas pour 2016-2017 s'élève à 3.75 € (achat minimum de 10 tickets repas)

Dossier social étudiant

Pour solliciter l'obtention d'une **bourse d'enseignement supérieur** sur critères sociaux ou (et) une admission en Cité universitaire en 2017-2018, vous devrez effectuer une **demande par Internet entre le 15 janvier et le 30 mai 2017** sur le site www.crous-grenoble.fr

Sécurité sociale Etudiants

Les **démarches d'adhésion obligatoires se font lors de l'inscription**. La cotisation pour les étudiants non boursiers, atteignant l'âge de 20 ans durant l'année universitaire (du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017) s'élève à **titre indicatif pour l'année 2016-2017 à 215 €**